



POLE DEVELOPPEMENT

Le 7 mars 2019

Service Risques Majeurs

M. Christian MONTFORT
Commissaire enquêteur désigné pour l'enquête
publique VIRTUO 2

Affaire suivie par Anthony DESGRES

N° de téléphone : 04 42 47 71 13

Courriel : anthony.desgres@mairie-fos-sur-mer.fr

N/Réf. : JH/CD/NF/MJ/AD 2019-12

Objet : Remarques de la commune de Fos-sur-Mer

Monsieur,

La société VIRTUO FOS 2 a formulé une demande d'exploitation d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Une enquête publique se déroule ainsi du 15 février au 18 mars sur cette commune, ainsi que sur celle de Fos-sur-Mer, afin que le public puisse prendre connaissance des pièces du dossier et émettre des observations.

La commune souhaite attirer l'attention sur l'effet lié à l'accroissement du trafic routier sur son territoire. Bien que la création d'emploi associée au projet soit appréciable, son impact sur le trafic routier n'est pas négligeable au vu de celui existant et de la faiblesse des infrastructures routières présentes.

Le dossier fait en effet part d'un trafic quotidien de 100 poids-lourds et de 140 véhicules légers lié à cette nouvelle activité. Le fonctionnement des installations est d'autant plus prévu uniquement en journée de 6h à 22h.

Ce cumul et cette hausse du trafic routier engendreront une élévation des nuisances : encombrement du réseau routier et notamment aux heures de pointes, augmentation des accidents impliquant des poids-lourds, accroissement des émissions de particules et de la pollution de l'air, hausse du bruit et du trafic sur les axes proches des zones d'habitations (notamment la RN569 reliant Fos-sur-Mer à Istres et à l'A54 en longeant le quartier des Carabins, et la RN568 entre le carrefour St-Gervais et le quartier du Pont-du-Roy).

Trois autres enquêtes publiques, concernant d'autres entrepôts logistiques sur la zone DISTRIPORT, se déroulent sur cette même période. Les dossiers de ces projets font également part d'un trafic routier associé à l'activité. Ces projets cumulés pourraient engendrer jusqu'à 750 poids-lourds supplémentaires quotidiennement (flux journalier maximum), et ainsi augmenter le trafic poids-lourds d'environ 12% sur ce secteur (de 5390 à 6140 poids-lourds).

Ce trafic supplémentaire aggravera la pollution sur un territoire qui connaît, de surcroît, des problématiques de santé publique mis en avant par plusieurs études récentes en santé-environnement, et suscitant de vives inquiétudes au sein de la population.

VILLE DE FOS-SUR-MER
www.fos-sur-mer.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE - ARRONDISSEMENT D'ISTRES
HÔTEL DE VILLE - AVENUE RENÉ CASSIN - BP 5 - 13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TÉL. : 04 42 47 70 00 - FAX : 04 42 05 52 15

Des solutions doivent par conséquent être mises en œuvre pour limiter ce trafic. Dans le cadre de ce projet, le raccordement au réseau ferroviaire doit être une priorité et ce mode de transport privilégié.

Par ailleurs, il demeure essentiel de travailler sur un aménagement routier à la hauteur de l'activité de la zone industrialo-portuaire et de son développement.

La commune fera part de ses inquiétudes et réitérera ses arguments dans le cadre des trois autres enquêtes publiques parallèles, et défendra la pertinence de sa position en faveur d'un itinéraire routier repensé pour répondre aux besoins actuels et futurs.

J'appelle donc à la mise en œuvre de solutions pour limiter ce trafic à l'échelle de la zone industrialo-portuaire, et rappelle qu'il demeure essentiel que le réseau routier soit à la mesure des enjeux économiques qui se jouent sur un territoire accueillant le 1^{er} port maritime français, identifié au niveau de l'Europe comme la référence sud d'accès aux marchés européens.

**Le Maire,
Jean HETSCH**

